

TAUX DE L'ABONNEMENT

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Pour douze mois... 4.00

EDITION QUOTIDIENNE. Pour douze mois... 6.00

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES

Six lignes... 80.00

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Nouvelles d'Europe

ÉTAT PONTIFICAL.

On écrit de Rome, le 12 septembre.

Les détails donnés par les journaux au sujet de la persécution opérée chez M. Capace par des agents du comité national romain...

On dit que de nouveaux troubles ont eu lieu hier soir à Torre-Anunziata.

On a reçu hier de Frosinone la nouvelle que le gendarmier pontifical d'Alatri ayant on vent de la présence d'un certain nombre de bri-

gands, et entre autres de quelques chefs dans un suberge voisin, s'y est rendu dans la matinée...

ITALIE.

On écrit de Naples, le 11 septembre, à l'Union de Paris :

Des troubles sérieux viennent d'éclater à Torre-Anunziata, petite ville située à quelques kilomètres de Naples.

Les scènes qui se passent à Torre-Anunziata ne peuvent pas être imaginées en France.

On dit que de nouveaux troubles ont eu lieu hier soir à Torre-Anunziata.

Voilà l'état de ceux à qui l'on envoie des carabiniers pour tout secours!

Il y a quelques jours, une procession est allée à la messe à Torre-Anunziata.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 14 septembre :

Permettez-moi de vous faire le récit d'un petit incident agricole qui a son intérêt et que fait connaître un excellent journal de province, l'Union de l'Ouest.

Quoi qu'il en soit, M. de Falloux n'avait eu aucune occasion de parler à ses concitoyens depuis l'élection de son rival.

On a vu de nos jours, dans la question de la France dans la question ro-

maine, une induction qui mérite d'être signalée :

« La circulaire reconnaît, dit-elle, que la France a vu être rassurée contre les dangers qui pourraient menacer le Saint-Père. »

« Les dangers qui peuvent menacer le Saint-Père ne s'adressent évidemment qu'à son pouvoir temporel. Les radicaux, en effet, jugent encore nécessaire de protester d'un respect absolu pour sa personne! »

« Depuis de dix jours, M. Rouher, notre ambassadeur à Florence, M. de Malaret, ayant à établir, dans une discussion avec le cabinet italien, la portée réelle de la convention du 15 septembre, a déclaré dans la séance du 15 octobre, au débat, que le gouvernement français avait entendu assurer en Italie la coexistence de deux souverainetés : celle du Pape et celle du roi d'Italie. »

GRÈCE.

L'importance des événements qui se préparent en Orient nous engage à reproduire en entier le mémorandum que le gouvernement de Grèce a adressé aux puissances protectrices :

« L'île de Crète traverse, depuis quatre mois, une crise dont la prolongation atteste la gravité des motifs qui l'ont provoquée et l'inefficacité des moyens employés pour l'apaiser. »

« Par sa position géographique, par sa communauté de religion et de race, par l'identité de sa langue et ses traditions communes, la Grèce est la première à ressentir toute malaise des populations grecques de l'empire ottoman; elle est aussi la première à en souffrir dans ses affections les plus légitimes. Or, ce serait trahir les devoirs que de pareils liens imposent, ce serait manquer à la mission de premier État chrétien de l'Orient que de ne pas élever la voix en faveur de ses frères de Candie, accablés des malheurs d'une mauvaise administration, ornés par des troupes nombreuses, ayant tout à craindre du fanatisme turc et des mesures ordonnées contre eux. »

l'île de Candie a été un des premiers boulevards maritimes de la Grèce, et les plaines de l'Attique sont teintes de sang crétois.

« Mais, en vertu d'une résolution de la conférence de Londres, et malgré l'avis contraire des ambassadeurs des trois grandes puissances à Constantinople, cette île, après avoir été exposée pendant neuf ans à toutes les calamités de la guerre, de 1821 à 1829, est retournée sous la domination ottomane, bien qu'elle fût tout entière affranchie, à l'exception seulement des villes fortifiées de Candie, de la Canée et de Réthimo. Les Crétois en armes avaient même enlevé aux Turcs, en 1824, sous les ordres de Klergias, les forteresses de Graboussa et Kissamos, et les possédaient, lorsqu'ils furent condamnés à rentrer sous la domination étrangère. »

« Un prince désigné alors pour diriger les destinées de la Grèce, et dont les grands talents et la haute prudence ont fait plus tard le bonheur d'un autre État, s'était en vain élevé contre une décision qui blesait également la justice et l'humanité, et qui devait être une source de complications toujours renaissantes. »

« Mais, si le protocole du 3 février 1830 n'a pas été modifié, il a été, sur les instances du roi Léopold, soumis, quant à l'application, par protocole du 29 février, à certaines restrictions au profit des populations chrétiennes des îles de Crète et de Samos. »

« On n'a qu'à consulter la notification que les représentants des trois cours de France, d'Angleterre et de Russie ont adressée, le 8 avril 1830, à la Sublime Porte pour voir sous quelles conditions les îles susmentionnées ont été promises à leur existence nationale, à une époque où cette perspective de progrès et de prospérité n'était pas encore ouverte à toutes les populations chrétiennes de l'Orient. »

« Dans cette notification, il est dit : « que les trois gouvernements, en vertu d'engagements contractés d'un commun accord, ont assuré à la sécurité contre toute rétrocession quelconque à raison de la part qu'elles ont prise aux événements antérieurs, des règlements précis qui rappellent les anciens privilèges et accordent à ceux que l'expérience aurait prouvé leur être nécessaires, offrirait à ces populations une protection efficace contre des actes arbitraires et oppressifs. »

« Les trois Cours jugent si ces engagements qui constituent pour elles le droit de surveillance et d'intervention collective ont été remplis; de massacres d'autant plus odieux qu'ils se faisaient sous le prétexte du raffermissement de l'ordre public, et qui, dans les années 1830, ont porté le titre de pendaisons de Mourmies, ont donné la mesure des dispositions de l'autorité égyptienne envers les chrétiens de Candie. Suivre pas à pas les Crétois à travers 36 ans d'existence tourmentée, ce serait exposer les limites d'un simple mémoire. »

« En 1840, la guerre s'était déclarée entre le Sultan et son puissant vassal Mehemet-Ali. L'empire ottoman était exposé aux dangers de la guerre civile. L'espoir de la délivrance commençait à sourdre aux Crétois, mais l'Europe intervint, et les dangers qui menaçaient la Turquie ont été détournés. »

« En Candie, l'autorité du Sultan fut substituée à l'administration du vice-roi d'Égypte, par suite d'un nouveau pacte international, les Crétois se trouveraient avoir changé de maître sans changer de condition. Les armes à la main, ils protestèrent alors contre cette manière de disposer de leur sort, mais ils furent cédés aux efforts réunis de la force et de la pression morale des trois grandes puissances. »

« Les événements de 1840 sont ainsi un second engagement moral que les trois cours ont contracté envers les Crétois. Le traité de Paris de 1856 en contient un troisième. Devant l'Europe réunie en congrès, le représentant de la Sublime Porte est venu déposer un acte émané de la volonté souveraine du Sultan, qui régit le sort des chrétiens de Turquie, et qui était, pour ainsi dire, le prix des sacrifices énormes qu'avait subis en Crimée la chrétienté, pour l'intégrité de son territoire turc. »

« Tout spontané qu'il avait l'air d'être, cet acte n'en fut pas moins revêtu, par l'article 9 du traité de Paris, de la sanction d'un arrangement international, et il a depuis été considéré comme la Charte politique des chrétiens de Turquie. »

« Examinez une à une les dispositions du

batti-cherif du 3 février 1865, et indiquez l'application qui en a été faite, ce serait nous livrer à des détails que la crise actuelle de Candie rend superflus. Une loi, par sa position dans la Méditerranée, et par la nature de son sol, pouvait prétendre à tous les richesses de l'agriculture et du commerce, une population intelligente, laborieuse et pacifique qui pouvait occuper sa place dans l'histoire de la civilisation de l'Orient, se trouvant arrêtées dans tout progrès moral et matériel. »

« Administration de justice qui n'offre aucune des garanties qui font de cette institution en Europe la première base de tout édifice social, impôts accablants répartis avec iniquité et perçus d'une manière qui rend les exactions inévitables, abus d'autorité journaliers, absence de tout moyen de culture intellectuelle, voilà le sombre tableau d'une situation qu'il ne nous est pas donné d'envisager avec indifférence. Les manifestations des Crétois et leurs luttes incessantes ne sont que trop naturellement la conséquence des efforts d'un peuple voulant briser les entraves qui arrêtent son élan vers la civilisation chrétienne. »

« On a cru que ces entraves tomberaient d'elles-mêmes devant l'action bienfaisante d'une espèce de surveillance diplomatique patiente, délicate. Mais une longue et pénible expérience en a déjà démontré l'insuffisance. »

« En 1855, les Crétois essayèrent d'obtenir de nouvelles garanties d'une bonne administration, et de mettre un terme à l'établissement de nouveaux impôts, mais ces garanties étaient aussi illusives que le batti-cherif. »

« Exaspérés de nouveau, les Crétois envoyèrent au commencement du mois d'avril de l'année courante leurs représentants aux environs de la Canée pour protester énergiquement contre les maux qu'ils endurent, et pour en réclamer le redressement par l'intervention européenne. »

« Ces représentants, venus de tous les points de la grande île, se réunirent à Koutzounaris, à une heure de distance de la ville où résident le gouverneur général et les consuls étrangers. Quelques milliers de peuple, sans armes, suivirent pour donner ainsi à la mission l'importance qu'elle avait. »

« Les représentants des villes de la Canée et de Réthimo, les évêques de Sidonis et de Kissamos se sont réunis aux représentants de la campagne, et, après une délibération dans laquelle les entrainements les plus légitimes du patriotisme ont été sacrifiés à la prudence, une pétition contenant les griefs du peuple crétois a été signée et adressée au Sultan. Une autre Adresse a été confidentiellement transmise aux souverains de la France, de la Grande-Bretagne et de Russie. Elle exprimait plus nettement les véritables aspirations du peuple crétois, avec les ménagements toutefois qu'une pareille démarche rendait nécessaires. »

« La prudence commandait peut-être aussi à la Turquie d'employer des moyens également pacifiques pour apaiser les mécontentements et les méfiances du peuple crétois. Au lieu de cela, elle eut malheureusement recours à une mesure d'irritation et de violence, au point de rendre une catastrophe imminente. »

« En effet, la seule réponse qui fut faite d'abord aux plaintes unanimes d'une population qui souffrait réellement, et qui dans la manifestation de ses souffrances ne s'est point écartée des bornes de la sagesse et de la modération, a été la concentration de troupes considérables dans les provinces de l'île, semblant en vouloir occuper les points stratégiques. Et, après ce déploiement de forces, la Turquie a répondu aux nombreux griefs contenus dans la pétition des Crétois, par une fin de non-recevoir et des menaces contre ceux qui oseraient, même par des moyens pacifiques, insister sur la nécessité de l'amélioration de leur sort. « Vous déclarerez, en même temps, dit la lettre viziérielle, en date du 22 juillet dernier, adressée au gouverneur général de Candie, que s'ils persistent dans cette conduite criminelle, ils seront dispersés par la force et subitôt des peines très-déclarées; et s'ils insistent encore après cette déclaration, vous serez arrêtés les uns, que vous enverrez dans les forteresses et les forts, que vous disperserez. »

« On a félicité en songeant que l'exécution de ces ordres est confiée à des troupes dont le fa-

Feuilleton du Journal de Québec

Les ronces du chemin. (1)

—Mon cher monsieur, vous me désolerez... disait en même temps Emmanuel. Mais rien ne put empêcher le vieillard d'achever ce qu'il croyait devoir dire.

—Si cependant, ajouta-t-il ensuite, vous persistiez à refuser mes excuses... —Non, je les accepte, j'accepterai tout ce que vous voudrez! s'écria Emmanuel renonçant à lutter contre le parti pris du notaire.

—Et la souscription publique en faveur de ces malheureux n'est arrivée qu'à la somme de 400 fr... —Mon cher monsieur, vous me désolerez... disait en même temps Emmanuel.

—Non! non! s'écria Etienne très-ému. C'est déjà trop de l'avoir dit une fois, et je m'en veux de ne pas l'avoir interrompu.

—Vous pourrez prendre connaissance de ma lettre. Emmanuel se rapprocha de la table, tira à lui papier, plume et encrier et traça rapidement quelques lignes qu'il tendit ensuite au notaire en disant : —Lisez! mais après avoir lu, n'essayez pas de me faire changer de résolution, car ce serait inutile.

—Vous apprendrez par votre parent, M. Etienne Mauvais, combien j'étais loin de pouvoir soupçonner que la demande faite par moi en son nom était une offense pour vous et pour mademoiselle votre fille.

(1) Voir les numéros 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

natisme et la férocité ne connaissent pas de bornes. On se demande si les grandes puissances...

Aux menaces officielles appuyées par les mouvements énergiques de l'armée, on soupçonne que soulevé la concentration graduelle...

Les chrétiens de Candie ont pas besoin de se rappeler les massacres de Djeddah et de Syrie pour s'imaginer les suites d'inévitables...

Quant à nous, de ce côté du détroit, et aux autres nations au-delà des Alpes et du Rhin, l'Empereur n'avait pas de compte à nous rendre...

bienvillants que les rudes éléments de la nature dans leurs plus terribles accès de fureur.

On a remarqué le silence que M. de La Valette a gardé dans sa Note relativement à l'Angleterre. The Times de Londres...

Le cercle de la Valette a une double signification. Ce manifeste s'adresse autant au peuple français qu'aux nations de l'Europe et à leurs gouvernements.

Quant à nous, de ce côté du détroit, et aux autres nations au-delà des Alpes et du Rhin, l'Empereur n'avait pas de compte à nous rendre.

Après avoir constaté l'importance spéciale du point de vue où l'inspiration de l'action des grandes puissances sur la question d'Orient...

Rien dans le contenu de ce document n'était de nature à suggérer la mention de notre pays. Depuis un grand nombre d'années, aucun incident n'est venu altérer les relations de la Grande-Bretagne avec le souverain qui n'a jamais cessé de manifester le plus vif désir de vivre en paix et d'aider la nation au sein de laquelle il a passé une si grande partie de sa vie...

Les dernières nouvelles de Paris apportées par le steamer Hibernian arrivé dans notre port ce matin, nous apprennent la mort du marquis de Bussy, membre du Sénat français.

Actes officiels. Ottawa, 6 octobre 1866. Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général associer les messieurs suivants à la commission de la paix pour le district de Montréal...

Montréal, 2 octobre 1866. Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général, par ordre en conseil en date du 21 août dernier, approuver les nominations suivantes de commissaires d'école :

Comté de Kamouraska, Sainte-Anne n. 2. — MM. Eugène Anetel et Germain Lévesque. Comté de Gaspé, Grande-Grève. — MM. Edward Price, senior, et Henry Price. Comté de Wolfe, Ham Nord. — M. Elzéar Renaud.

ORDINATIONS. Mardi matin, Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Tiois a fait les ordinations suivantes : DIACRE : M. Patrick Bradley, de Saint-Jean, N. B. SOUS-DIACRES : MM. Jacob - Armand McKenna, de l'île de la Pointe-à-la-Croix, Philippe Morneau, Exzar Anclair, F. X. Michaud, de Saint-Jean, N. B.

M. de la Valette a une double signification. Ce manifeste s'adresse autant au peuple français qu'aux nations de l'Europe et à leurs gouvernements.

Il y a eu de grandes inondations en France, et aux dernières nouvelles on ne croyait pas que l'eau eût encore atteint son niveau le plus élevé. Par suite, les communications télégraphiques entre le centre et le sud de la France étaient difficiles.

Il y a eu de grandes inondations en France, et aux dernières nouvelles on ne croyait pas que l'eau eût encore atteint son niveau le plus élevé.

COUR DES SESSIONS TRIMESTRIELLES.

Tous les prisonniers trouvés coupables pendant le terme de cette cour sont amenés à la barre pour entendre prononcer leurs sentences.

Philémon Buzin et Primo Diola, pour avoir échangé un cadavre et l'avoir emporté hors d'un cimetière, sont condamnés à six mois au travail forcé dans la prison commune.

John Vermet, trouvé coupable sur deux chefs d'accusation, pour larcin, est condamné à 3 ans au travail forcé dans le pénitencier provincial.

Vidobon Collin, pour la même offense, subira trois années de détention à la prison de réforme.

F. X. Gagnon, même offense, 3 ans aussi dans la même institution.

William Damsley, pour avoir volé sur une rivière navigable, est condamné à 6 mois de prison au travail forcé.

John Lormley, pour la même offense, est condamné à 3 ans au travail forcé dans le pénitencier.

Louis Bérabé, pour larcin, 12 mois au travail forcé dans la prison commune.

John Lynch, pour avoir blessé quelqu'un, 4 mois de détention dans la prison commune.

Louis Ch-valier, convaincu d'un assaut simple, est condamné à 850 d'amende et à être emprisonné jusqu'au paiement de cette amende.

BULLEIN EUROPEEN.

Bruxelles, 26 septembre.

La paix n'est pas encore signée et l'Autriche et l'Italie, mais s'il faut en croire une dépêche de Berlin, cet événement ne tardera pas à s'accomplir. La France et la Prusse étendent par appui les conditions soumises au cabinet de Vienne par l'Italie, on regarde à Berlin l'acceptation de l'Autriche comme très probable.

Des troubles ont eu lieu à Hanovre le 21 septembre. A l'occasion de l'anniversaire du prince royal. Des soldats congédiés, des ouvriers et des gendarmes ont formé des attroupements bruyants dans la rue, puis cette foule s'est portée devant quelques maisons dont les vitres ont été brisées à coup de pierres et les magasins livrés au pillage.

Les feuilles de Vienne ne laissent pas subsister de doute sur le prochain règlement de la question hongroise. On n'attend plus que la conclusion de la paix avec l'Italie pour procéder à l'exécution des mesures arrêtées.

Berlin, 7 octobre. — La patrie pour la prise de possession du ci-devant royaume de Hanovre a été promulgué hier par le gouvernement prussien.

Les frères Hanlon ont fait leur première apparition hier soir, à la Salle de Musique, en présence d'un nombreux réunion de spectateurs qu'ils ont étonnés par les choses extraordinaires qu'ils ont accomplies.

Palermo, capitale de la Sicile, siège des autorités italiennes, et ville de deux cent mille habitants, a été prise par des bandes insurrectionnelles descendues des montagnes, et est depuis deux jours en leur pouvoir.

Le régime italien, si prodigieux d'ordinaire de débris, a été cette fois d'une discrétion qui fait supposer que cette explosion insurrectionnelle est plus grave que le gouvernement italien ne voudrait l'avouer.

Il n'est pas douteux qu'une des causes qui ont mis les armes aux mains des Siciliens c'est leur aversion pour la conscription militaire, à laquelle le gouvernement usurpateur de Victor-Emmanuel les a astreints.

Le régime nouveau imposé à l'Italie par le roi géralissime leur a retiré cette immunité, mais jusqu'ici les appels du recrutement ont produit presque autant de réfractaires que de conscrits.

En 1864, la Sicile comptait 26,000 réfractaires; elle en a 30,000 aujourd'hui.

Les réfractaires comptent sur l'appui des populations. Dans les montagnes, ils ne trouvent ni villes ni villages importants; mais dans les hautes, dans les fermes isolées, ils rencontrent des familles qui leur offrent l'hospitalité, leur fournissent des vivres, leur indiquent par des signaux la présence des gendarmes et des colonnes mobiles.

Des qu'une famille a un fils dans les bandes réfractaires, elle est toute disposée à la sympathie envers ces conscrits dont le seul crime est la résistance à une loi que tout le monde repousse et que le peuple sicilien n'a jamais supportée.

Battus dans une première rencontre avec les troupes ottomanes, les insurgés de l'île de Candie n'ont pas tardé à reprendre leur revanche. On annonce, en effet, qu'ils ont livré au Turcs, le 18, un nouveau combat dans lequel ils les ont complètement défaits.

La Russie profite des embarras de l'Europe pour achever dans l'ombre l'œuvre de dénationalisation de la Pologne. Elle concentre en elle des Russes un certain nombre de lycées du royaume de Pologne, et elle ordonne que l'enseignement y sera donné en langue russe.

Après le gouvernement et l'administration, la religion, après la religion, la langue. Le despotisme est logique dans ses procédés.

L'attitude des puissances restes toujours indécise en présence des événements dont l'île de Candie est le théâtre. Cependant on trouve qu'il y a dans le langage des journaux officiels quelques indices des dispositions des divers cabinets.

Notre mission dans les affaires d'Orient est sacrée; elle consiste à veiller à ce que l'indépendance de ces populations soit réelle et ne serve pas seulement d'instrument à l'ambition d'une puissance.

L'action de la Russie est libre, et c'est en

celle qu'elle se distingue; elle peut dire à ses coreligionnaires : « Je suis prêt à vous aider de tout mon pouvoir et de toute ma puissance dans vos aspirations légitimes. Si vous êtes satisfaits de votre sort, la Russie s'en réjouit, mais si tôt ou tard vous devez avoir été trompés dans votre attente, vous trouverez toujours en moi un appui fort et sincère. »

« C'est assez clair. D'autre part, la France publie un article dans lequel elle combat, avec une insistance si significative, le droit que s'arrogerait la Russie de prodigier exclusivement les chrétiens d'Orient : »

« Le traité de Paris, dit ce journal, a constitué, contre tout intérêt et toute ambition particulière qui pourrait agir en Orient, le faisceau des forces européennes, et toute action isolée rencontrerait nécessairement pour faire obstacle les autres signataires de ce grand pacte international. »

« La question d'Orient, si elle est de nouveau soulevée, ne peut être résolue que par l'action commune des grandes puissances. »

« Plusieurs feuilles de Paris révoquent en doute la publication prochaine des nouvelles dispositions qu'il s'agit d'appliquer à l'armée française. Mais ce que l'on ne conteste pas, c'est que cette réorganisation est en ce moment l'objet d'études approfondies dans les régions officielles. »

« La légion romaine est entrée le 21 septembre à Rome; il y a eu une foule immense sur son passage. Manchester, 25 septembre. Hier a eu lieu un meeting en faveur de la réforme électorale. 130,000 personnes ont été présentes. Toutes les villes du Lancashire ont présenté des adresses. M. Bright, qui dans sa réponse condamnait les Tories, annonce qu'il suivra une politique énergique en faveur de la réforme électorale. Il y a eu un enthousiasme immense. Berlin, 22 septembre. Au dîner qui a eu lieu le 21, en l'honneur du Roi, Sa Majesté a porté un toast qu'il a terminé par ces mots : « Que la paix que nous venons de conclure soit de longue durée et qu'elle soit l'avantage de la Prusse et de l'Allemagne. » En levant son verre, Sa Majesté a dit : « Je remercie mon peuple fidèle et ma glorieuse armée. Je bois au peuple en armes et à la patrie. » Les représentants militaires de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Russie assistaient à ce banquet. (Par voie télégraphique.) Londres, 6 octobre. — D'après le traité de paix entre l'Italie et l'Autriche, la première de ces puissances prend possession de la Vénétie telle qu'elle existait sous la domination de l'Autriche, et éprouve la dette de cette contrée s'élevait à 35,000,000 de florins. Trieste, 7 octobre. — Le mouvement insurrectionnel des Croates s'est rapidement de l'extension. Le cabinet de la Porte parle de cesser immédiatement ses relations avec la Grèce. Berlin, 7 octobre. — La patrie pour la prise de possession du ci-devant royaume de Hanovre a été promulgué hier par le gouvernement prussien. Les frères Hanlon ont fait leur première apparition hier soir, à la Salle de Musique, en présence d'un nombreux réunion de spectateurs qu'ils ont étonnés par les choses extraordinaires qu'ils ont accomplies. Leur répétition les avait devancés; mais l'on peut dire qu'ils ont dépassé l'attente générale. Ces trois jeunes hommes, quoique d'une taille ordinaire, ont une force de muscles peu commune, ce qui démontre jusqu'à quel degré on peut développer ses forces physiques par les exercices gymnastiques. L'exposition des chiens et des singes savants du professeur Tanner, les exercices sur des patins de salon exécutés par Miss Carrie Moore, une pantomime d'ombres, etc., ont composé une soirée on ne peut plus amusante. Le programme de ce soir est plus invitant encore, car il promet les « hommes volants » ou les faits prodigieux des frères Hanlon sur les trapèzes. La salle de Musique sera donc encombrée. FAITS DIVERS. — Le steamer Hibernian, qui a passé hier après-midi à la Pointe aux Peres, apporte des nouvelles d'Europe jusqu'au 23 septembre. Il est entré ce matin de bonne heure dans notre port. — MM. Lane, Gibb et Cie, voulant témoigner leur reconnaissance à la police riveraine pour les secours qu'elle leur a portés lors de l'incendie qui a eu lieu récemment à la Bass-Ville, leur a présenté, par l'entremise de M. le juge Maguire, une bourse contenant \$50. — Son Honneur, tout en exprimant qu'il n'était jamais permis aux hommes de la police riveraine de recevoir de don pour l'exercice de leurs devoirs, a dit qu'il leur permettrait d'accepter cette fois ce témoignage de leur bonne conduite. — James Mack, canonier de l'Artillerie Royale, a été trouvé coupable au premier chef, hier à Montréal, du meurtre du corporal Alfred Smith, commis le 2 juillet dernier. Il a été condamné à mort et sera exécuté le 23 novembre prochain. — 60,000 minutes d'orges ont été vendus à Toronto, samedi dernier, à 62c et 63c. L'activité du marché a beaucoup amélioré le commerce dans l'ouest. — Le Times de Londres, du 21 septembre dernier, disait que le transport à vapeur Thames était sur le point de partir pour l'Afrique avec une lourde cargaison de munitions de guerre et un bon nombre de passagers destinés à Québec et Montréal. The Thames, l'année dernière, faisait voile de Woolwich, le 29 octobre, avec un chargement à peu près semblable et arrivait au port de sa destination après un traversé de 14 jours. Le navire Saint-Laurence, appartenant à la même compagnie, que le précédent, doit partir le 19 octobre d'Angleterre avec un chargement de munitions pour le Canada. — On construit en ce moment à Paris, comme essai et comme modèle, s'il y a lieu, une maison à neuf étages sur rez de chaussée, sous et au-dessus, un total onze locaux superposés. Cette maison présentera cette particularité qu'elle n'aura pas d'escalier, mais elle sera pourvue d'un appareil hydraulique analogue à celui que l'on voit maintenant dans tous les quartiers de la capitale, au service des magasins pour monter les matériaux. Cet appareil consistera en deux larges plateaux montant et descendant de minute en minute et sans bruit entre eux de quatre rainures. Sur ces plateaux seront placés des canapés, de sorte que les locataires du plus haut étage arriveront sur leurs paliers sans aucune fatigue. Il en résultera ceci, c'est que les étages supérieurs étant les mieux aérés, ayant les plus belles vues et n'étant incommodés par aucuns bruits voisins, se loueront probablement

le plus cher. C'est toute une révolution dans les logements, si l'entreprise réussit.

« On lit dans la Monteur français : « Un négociant de Londres, grand importateur de marchandises au Cap y a expédié dernièrement dans l'huile de pétrole (paraffine). Cet essai ayant parfaitement réussi, l'expéditeur se propose de le renouveler incessamment sur une plus grande échelle. On comprend l'immense développement que pourrait prendre ce genre d'industrie, si de nouvelles expériences établissaient la possibilité d'envoyer de la viande fraîche dans les pays où elle fait défaut, soit habituellement, soit accidentellement. La ravitaillement de la marine et l'entretien des armées y trouveraient, dans tous les cas, un intérêt considérable. »

« L'Association britannique pour l'avancement des sciences vient de terminer sa session à Nottingham et s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine à Dundee. La pisciculture a eu les honneurs de la section de biologie. M. Frank Backland a donné à ses collègues des détails sur les expositions d'Arachon et de Boulogne, et a exprimé l'espoir que le gouvernement britannique prêterait son appui à l'organisation d'une exposition internationale de pêche dans le royaume-uni, sur le plan de celles qui ont réuni en France les représentants de tous les peuples maritimes, depuis la Norvège jusqu'à l'Espagne. M. Backland a cité l'exemple de M. Ashworth, dont l'établissement à Galway est sans rival, et peut être considéré comme une pécherie modèle. En 1853, cette pécherie donnait environ 1,600 saumons; en 1862, 15,000; en 1864, 20,000, produisant un revenu de 20,000 l. st. Le même savant a fait connaître aussi les tentatives faites pour propager les huîtres. En 1863, 1864 et 1865, des compagnies ostréicoles s'étaient formées pour exploiter cette industrie à Herne Bay et à Southend, d'après les indications de M. Coste; mais les premiers essais ne furent pas heureux. En juin 1865, M. George Hart visita les bacs artificiels de Saint-Brieuc, de l'île de Ré et d'autres points du littoral français, et, à son retour, il écrivit le mémoire ostréicole de l'Anglais méridionale (South England Oyster Company), qu'il dirige actuellement avec succès, et qui possède dans l'île de Hayling, en rade de Portsmouth, de vastes parcs, où l'on applique séparément la méthode italienne, telle qu'elle se pratique au lac Fusaro, et la méthode française employée à l'île de Ré. D'après la nouvelle statistique du royaume d'Italie, qui va paraître sous peu, à Florence, il résulte que l'Italie comptait à la fin de 1865, 343 sociétés commerciales et industrielles, dont 325 nationales et 18 étrangères. Le capital représenté par ces sociétés était de 2,392,727,400 francs. Ces sociétés sont ainsi réparties : 88 d'assurances, 19 de chemins de fer, 39 de crédit, 43 de mines, 21 d'agriculture, 93 d'industrie, 34 de commerce; les autres ont des destinations diverses. On note que les sociétés consacrées à l'exploitation des journaux ne représentent qu'un capital de quatre millions et demi. — Le Debitte, de Vienne, annonce d'après une communication officielle, qu'il a été convenu avec le gouvernement français qu'à partir du 20 septembre 1866, les taxes pour le visa des passe-ports ne seraient plus exigées réciproquement par les agents diplomatiques ou consulaires des deux pays. Par suite, les nationaux français n'auront plus rien à payer pour le visa de leurs passe-ports à destination de l'Autriche, ni les nationaux autrichiens pour celui de leurs passe-ports à destination de France. CHRONIQUE DE LONDRES. Londres, 22 septembre. Vous vous rappelez sans doute l'ignoble spectacle que présentait l'église de Northmore au moment où le révérend M. Hunt distribua les sacrements. Des fanatiques entonnèrent à plein gosier des chansons profanes et lancèrent de grossières plaisanteries à l'adresse de l'officiant. M. Hunt attaqua trois d'entre eux devant les tribunaux de Bridge-water, Kitch, Tohill et Storey, c'est le nom de ces trois mécréants, prétendirent qu'ils avaient agi de cette manière pour glorifier le nom de Dieu. Les magistrats abandonnèrent dans leur sens, et l'un d'eux se prononça très-vivement contre l'Église ritualiste; il attaqua directement le révérend M. Hunt, et un de ces hommes, dit-il, qui, sous le prétexte de religion, cherche à se faire un nom et à acquiescer de la notoriété. Il serait bon, a continué le farouche magistrat, que les foules incultes eussent le bon esprit de ne pas accourir pour assister à ces folies; on verrait alors ces individus tomber dans l'oubli et disparaître du pays. Ces hommes, j'en prends Dieu à témoin n'ont aucun sentiment religieux. En note qualité de magistrat, nous devons protéger la sainteté de toute maison de Dieu, c'est pour cela et non pas pour encourager ces individus, ces ritualistes, que nous condamnons à regret Kitch à 10 schillings d'amende et Tohill et Storey à 1 schilling. Je suis toujours de reproche ce scandaleux discours. N'est-ce pas le comble de la moquerie que de condamner à un schilling d'amende des gens reconnus coupables d'avoir déshonoré la sainteté d'une église, d'avoir « clampé » (c'est le mot de Kitch) le contenu du calice d'un seul trait et autres profanations semblables ? Nous comprenons la douleur de Rév. Hunt lorsqu'il apprit la sentence des magistrats de Bridge-water et les spectacles qu'il avait prononcés. Nous sommes fâchés de l'avouer, M. Hunt, de son côté, n'a pas montré en cette circonstance la dignité d'un ministre et d'un pasteur. Il a écrit au Somerset County Gazette une lettre violente que le rédacteur de cette dernière feuille n'a reproduite qu'après avoir éliminé un grand nombre d'injures et d'offensantes personnalités. Cela nous montre suffisamment l'esprit de tolérance qui règne dans les diverses sectes de la Grande-Bretagne. Les Frères de Gize. — Gize (près de Caïre, en Égypte) est célèbre par ses fouilles à faire couvrir des foules; l'endroit où s'exécute cet étrange procédé s'appelle Mo'amel. fra' Kh. Les fouilles doivent rester seize jours exposés à l'action de la chaleur; ce n'est qu'au dix-huitième qu'ils se défont de leurs évènements. La chaleur pendant tout le temps de la couvée, est de 100° à 104° de Fahrenheit. En 1849, le nombre des œufs ainsi couvés s'éleva à 13,069,733. Il serait à souhaiter que on procédât si peu dépendants dans sa mise à exécution, et si riche en résultats fut adoptée par nos compatriotes. Ce serait le moyen de ramener sans beaucoup de peine parmi nous le siècle du bon Henri IV, qui voulait que chaque chef de famille, sous son règne, fut en état de mettre tous les jours une volaille au pot. — L'Orient, Léon Giugras. A propos du séjour du Prince Impérial à Biarritz, l'Illustration militaire cite une charmante anecdote dont Son Altesse vient d'être le héros. Le jeune prince, à peine arrivé à Biarritz, fut entouré par les enfants qu'il a coutume d'y rencontrer chaque année. Les paroles de bienvenue échangées, le prince qui joue avec une ardeur égale à celle qu'il apporte au travail, s'empressa d'organiser une partie de barres. Les deux camps faits, la partie s'engagea, prudemment d'abord, car on était de part et d'autre l'ennemi puis plus nettement. Bientôt on fait campagne et l'on ramène des prisonniers. Un de ces camps était engagée à fond. C'était merveille que de voir toutes ces petites jambes déployer toute leur vigueur. Les forces des deux parties étaient presque toutes égales. Vivement poursuivi par un adversaire plus grand que lui, le jeune prince allait être touché de la main et pris par conséquent. Lorsque, se baissant tout à coup, il fait trébucher et rouler par dessus ses épaules celui qui le pressait ainsi. Ému d'abord, et étonné par sa raide de guerre avoir fait mal à son jeune ami, le prince s'arrêta une seconde, mais le voyant se relever sans autre accident, il reprend sa course furieuse vers son camp en disant : — Aux barres comme aux échecs, il ne faut pas que le roi se laisse prendre ! Une anecdote rapportée d'outre-Rhin par M. Pierre Véron, dans sa chronique du Monde illustré : Un chef de corps en expédition arrive dans un village. Il fait venir le bourgmestre de l'endroit. — Réquisition de guerre... Il me faut ce soir une tête de bœuf par tête d'habitant... Les animaux devront être livrés tous abattus... Allez ! — Juste ciel ! exclame le bourgmestre avec la naïveté du désespoir, il va donc falloir nous saigner aux quatre membres !... LES DAMES TRIOMPHENT-ELLES ? — Les dames avouent, maintenant qu'elles en ont fait l'expérience, que le Philodonte du Dr. Pourtier est le nec plus ultra des préparations vendues jusqu'à ce jour pour entretenir la fraîcheur de la bouche et conserver les gencives et les dents. HEURES DE LA MAREE HAUTE. oct. Matin. Soir. Lundi..... 8 6-25 6-45 Mardi..... 9 7-2 7-19 Mercredi..... 10 7-36 7-52 Jeudi..... 11 8-9 8-24 Vendredi..... 12 8-40 8-56 Samedi..... 13 9-10 9-29 Dimanche..... 14 9-44 10-1 Premier quartier de la lune, mardi, le 16 octobre, à 4h. 59m. du soir. BULLEIN COMMERCIAL. Montant perçu à la Douane, le 8 oct., dans le port de Québec, \$1325.00. MARCHÉ DE MONTRÉAL. Montréal, 8 oct. 1866. Fleur—Supérieure extra, \$3.25 à 3.30; extra, \$3.00 à 3.25; fancy, \$2.75 à 3.00; Canal Welland, supérieure, \$2.70 à 2.80; supérieure n. 1, \$2.60 à 2.70; supérieure n. 2, \$2.50 à 2.60; supérieure n. 3, \$2.40 à 2.50; supérieure n. 4, \$2.30 à 2.40; supérieure n. 5, \$2.20 à 2.30; supérieure n. 6, \$2.10 à 2.20; supérieure n. 7, \$2.00 à 2.10; supérieure n. 8, \$1.90 à 2.00; supérieure n. 9, \$1.80 à 1.90; supérieure n. 10, \$1.70 à 1.80; supérieure n. 11, \$1.60 à 1.70; supérieure n. 12, \$1.50 à 1.60; supérieure n. 13, \$1.40 à 1.50; supérieure n. 14, \$1.30 à 1.40; supérieure n. 15, \$1.20 à 1.30; supérieure n. 16, \$1.10 à 1.20; supérieure n. 17, \$1.00 à 1.10; supérieure n. 18, \$0.90 à 1.00; supérieure n. 19, \$0.80 à 0.90; supérieure n. 20, \$0.70 à 0.80; supérieure n. 21, \$0.60 à 0.70; supérieure n. 22, \$0.50 à 0.60; supérieure n. 23, \$0.40 à 0.50; supérieure n. 24, \$0.30 à 0.40; supérieure n. 25, \$0.20 à 0.30; supérieure n. 26, \$0.10 à 0.20; supérieure n. 27, \$0.00 à 0.10; supérieure n. 28, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 29, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 30, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 31, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 32, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 33, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 34, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 35, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 36, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 37, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 38, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 39, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 40, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 41, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 42, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 43, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 44, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 45, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 46, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 47, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 48, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 49, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 50, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 51, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 52, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 53, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 54, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 55, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 56, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 57, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 58, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 59, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 60, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 61, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 62, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 63, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 64, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 65, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 66, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 67, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 68, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 69, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 70, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 71, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 72, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 73, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 74, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 75, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 76, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 77, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 78, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 79, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 80, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 81, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 82, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 83, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 84, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 85, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 86, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 87, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 88, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 89, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 90, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 91, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 92, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 93, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 94, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 95, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 96, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 97, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 98, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 99, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 100, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 101, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 102, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 103, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 104, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 105, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 106, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 107, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 108, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 109, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 110, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 111, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 112, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 113, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 114, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 115, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 116, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 117, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 118, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 119, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 120, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 121, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 122, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 123, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 124, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 125, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 126, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 127, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 128, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 129, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 130, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 131, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 132, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 133, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 134, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 135, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 136, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 137, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 138, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 139, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 140, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 141, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 142, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 143, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 144, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 145, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 146, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 147, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 148, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 149, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 150, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 151, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 152, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 153, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 154, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 155, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 156, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 157, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 158, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 159, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 160, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 161, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 162, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 163, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 164, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 165, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 166, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 167, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 168, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 169, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 170, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 171, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 172, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 173, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 174, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 175, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 176, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 177, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 178, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 179, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 180, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 181, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 182, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 183, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 184, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 185, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 186, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 187, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 188, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 189, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 190, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 191, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 192, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 193, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 194, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 195, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 196, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 197, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 198, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 199, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 200, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 201, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 202, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 203, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 204, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 205, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 206, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 207, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 208, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 209, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 210, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 211, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 212, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 213, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 214, \$0.00 à 0.00; supérieure n. 2



Affaires en Banqueroute.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de MARCOUX ET BLAIS, Procureurs (co-acteurs), Faillite.

Acte concernant la Faillite, 1864.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC, DANS LA COUR SUPERIEURE.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de RUDOLPH GLINZ, Faisant des affaires sous le nom de R. Glinz et Cie., Faillite.

Acte concernant la Faillite, 1864.

ES créanciers du soussigné sont avisés de se réunir au bureau de MM. THIBAUDEAU, THOMAS ET Cie., le QUINZIEME jour d'octobre à TROIS heures de l'après midi.

Acte concernant la Faillite, 1864.

AVIS est par le présent donné que le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à dix heures de l'avant midi, on assistera que conseil pourra être entendu.

COMMERCIAL HOUSE,

Marché de la Haute-Ville. BEHAN FRERES, (C.-devant O'Neill et Behan.)

GLOVER et FRY

ONT l'honneur d'annoncer à leurs pratiques qu'ils ont reçu par les vapeurs St. Lawrence, Parsons et Marconi un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES.

MANTILLES et GILETS.

Les patrons les plus récents importés directement de Paris et de Londres, ainsi une personne complètement pour sa surveillance la perfection.

BONNETERIE

A la mode de Paris, Chapeaux en Velours, dits en Velours Terry, Fleurs, Rubans, Plumes, etc., etc., le tout du goût le plus exquis et dans les couleurs les plus variées et les plus nouvelles.

COMPAGNIE DE MONTREAL

De Steamers Océaniques. Passagers enregistrés pour Londonderry ou Liverpool.

Résidences à louer.

En vente.

UNE BELLE RESIDENCE DE CAMPAGNE à Charlebourg avec 15 acres de terre. Possession sera donnée immédiatement.

A LOUER.

LES MAISONS formant les coins des rues St. Georges, Sainte-Monique et Laval, Haute-Ville, maintenant occupées par P. Doucet, Ch. Poston et Geo. Lamb, écrivains.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE belle Maison en briques blanches, Ville, elle est divisée pour deux familles, ayant l'eau et le gaz à chaque étage.

A LOUER.

CETTE magnifique propriété, située sur le Chemin de la Rivière, près du Monument, avec les hangars, écuries, remises, etc., jardins et écuries.

CODE CIVIL

DU BAS-CANADA D'APRES LE MOU AMENDÉ DÉPOSÉ DANS LE BUREAU DU GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF, TEL QUE PRÉSCRIT PAR L'ACTE 29 VICT., CHAP. 41, 1865.

Société Bienveillante des ouvriers employés

à l'armement des navires. Le public est informé qu'il se forme actuellement une société bienveillante qui sera composée des ouvriers qui travaillent au chargement des navires.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS donne avis au public qu'ils continueront les affaires ci-devant traitées par la société MARCOUX et CLAIR, sous le nom et raison de J. MARCOUX et Cie.

AVIS.

GRAND et PETIT JOUILLIERS à louer, à tous les prix qui se partent ailleurs.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera alloué par la Ville de Québec pour ses PLANS accompagnés de SPECIFICATIONS D'UN TELEPHORE PHOSPHORE ALUMINE DU FEU pour la cité de Québec.

AVIS.

AVIS est aussi donné que des soumissions cachetées adressées au soussigné à son bureau, tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M.

Etablissement de Relieur,

FONDÉ EN 1845. D. PROULX, informé respectueusement les libraires qu'il a le plaisir de leur offrir un assortiment de livres.

AGUA DE MAGNOLIA.

C'est le délice de la toilette. Supérieure à toute eau de Cologne; on s'en sert pour laver sa figure et sa personne pour rendre la peau souple et fraîche.

AGUA DE MAGNOLIA.

Exactement à dit Solon Shingle; ils étaient là chaque fois. S'il se sentait mal le matin, il prenait des amers de plantations; s'il se sentait las le soir, il prenait encore des amers.

AGUA DE MAGNOLIA.

"Je vous dois beaucoup, car véritablement je crois que les amers appelés Plantation Bitters m'ont sauvé la vie."

AGUA DE MAGNOLIA.

Source d'eau de Saratoga, en vente chez tous les droguistes.

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES

SAUVES. Messieurs, "J'avais un nègre qui valait \$1200 qui prit froid par une mauvaise blessure à la jambe et fut inutile pendant plus d'une année."

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN

MADAME BICKELL. IL guérit sûrement les plaies au Sein, les Panaris, les Ulcères, les Boutons, le Rife et toutes les plaies qui ont résisté longtemps aux remèdes.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

DEMANDEZ

L'ONGUENT INDIEN. M. DUGAL, droguiste, marché Jacques-Cartier, rue de la Couronne, Saint-Roch.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

NOUVEAU MIEL SUPERIEUR!

Nouveau Miel supérieur. Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement de MIEL très-supérieur.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

Québec, 13 juin 1866.

Le soussigné ayant consenti à régler toutes les affaires de la ci-devant société de J. O. VALLIERES et FILS.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Venant d'être reçu par les steamers Hibernian, Belgian, St. George et Peruvian, UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE Marchandises d'automne

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

DRAP FIN. Drap double foulé, Drap de Castor, Drap de Pilote, Drap de Moscou, Whintey, Tweeds, Sealskins, Coton jaune, Coton barré, Shirting, Indiennes, Toiles, etc., etc.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Hardes faites, Chapeaux, Pelletteries, Peaux de Bufiles, etc., etc. Le tout marqué à une réduction de 25 p. 100 sur les prix ordinaires.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

F. GUAY ET Cie., Nos. 24 et 26, rue Notre-Dame, Bass-Ville. N. B.—Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de nos prix avant de voir ailleurs, et nous pouvons assurer qu'ils seront satisfaits.

La Boulangerie du Peuple!

PAIN POUR TOUT LE MONDE. Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

La Boulangerie du Peuple!

Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE A LA VAPUR DE TOURANGREAU, nos. 36 et 37, rue Saint-Joseph.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.

CHEZ P. LAFRANCE, 30, rue du Pont, Saint-Roch.

P. LAFRANCE, 30, rue du Pont, Saint-Roch. 25 pour 100 au-dessous de la valeur réelle.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.

CHEZ P. LAFRANCE, 30, rue du Pont, Saint-Roch. 25 pour 100 au-dessous de la valeur réelle.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.

CHEZ P. LAFRANCE, 30, rue du Pont, Saint-Roch. 25 pour 100 au-dessous de la valeur réelle.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ.

CHEZ P. LAFRANCE, 30, rue du Pont, Saint-Roch. 25 pour 100 au-dessous de la valeur réelle.



DR. DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SONT ENCORE VIVANTS. ESSAYEZ-LES et SOYEZ CONVAINCUS.

DR. DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SONT ENCORE VIVANTS. ESSAYEZ-LES et SOYEZ CONVAINCUS.

BLAIS ET Cie., Marchands Importateurs.

No. 22, RUE LA FABRIQUE, Vis-à-vis le marché de la Haute-Ville.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

LE SEUL DU GENRE EN CANADA. Marchandises Anglaises, Françaises et Allemandes, de goût, de fantaisie et d'utilité.